

VILLE DE LA CLAYETTE

Compte-rendu du Conseil municipal du 15 février 2017

Étaient présents : M. le Maire - M. Pierre BODET - M. Grégory VAIZAND - Mme Sylvie DELANGLE - Mme Liliane DUCOURET - Mme Eliane PLASSARD - M. Daniel VIODRIN - M. André COLLANGES - M. Marc DUPERRAY - Mme Valérie MICHEL - Mme Marion GODARD-PERRIN - Mme Elodie TAILHARDAT - M. Guy PREVOST - Mme Véronique CHALTON - Mme Marie-Agnès JAMES-DURY

Absents excusés : M. Jean-Louis BAILLY représenté par Mme Eliane PLASSARD
Mme Danièle THEVENET représentée par Mme Liliane DUCOURET
Mme Sylviane LIARD représentée par M. Daniel LAROCHE

Absent : M. Marc GARMIER

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Liliane DUCOURET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2017

Le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

2017/02 Attribution du marché pour la fourniture de sel de déneigement à la société QUADRIMEX pour un montant de 2 635 € HT
2017/03 Attribution du marché pour l'élagage de platanes pour un montant de 4 750 € HT
2017/04 Acceptation de la redevance de concession 2016 due par les ouvrages de réseaux de transport de gaz pour un montant de 1 525.21 €
2017/05 Attribution du marché pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels à la société AP CONSILIS pour un montant de 5 768 € HT
2017/06 Attribution du marché pour le remplacement d'un radiateur à la société QUELIN pour un montant de 1 855 € HT

Guy PREVOST estime le coût de l'élaboration du document unique élevé.

Budget 2017 - Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit que *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement suivantes :

Budget général

- chapitre 21 - 2188 : mobilier : acquisition d'un bureau pour la bibliothèque : 500 €
- chapitre 23
 - o 2313 : désamiantage dans le cadre des travaux d'accessibilité de la Mairie : 22 000 €
 - o 2315 : installation d'une borne électrique à l'aire de loisirs : 6 600 € (annule et remplace l'autorisation accordée au précédent conseil)

Budget annexe « camping »

- chapitre 23 - 2313 : travaux dans bâtiments : travaux sur les fenêtres des HLL : 1 010 €

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Entendu cet exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement dès à présent, telles que présentées ci-dessus.

Tarifs d'utilisation de l'aire de camping-cars

Madame Sylvie DELANGLE, Maire Adjoint délégué au camping, rappelle au conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs d'utilisation de l'aire de camping-cars pour l'année 2017.

Ces tarifs avaient été fixés comme suit pour l'année 2016 :

- | | |
|--|-----|
| o Eau - fourniture pour 100 litres : | 2 € |
| o Electricité - fourniture pour 5 heures : | 3 € |

Il est proposé de reconduire ces tarifs à l'identique pour l'année 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu cet exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de l'aire de camping-cars comme suit :

- | | |
|--|-----|
| o Eau - fourniture pour 100 litres : | 2 € |
| o Electricité - fourniture pour 5 heures : | 3 € |

Avancement de grade - Taux de promotion

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante, après avis du comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement, à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis de principe du Comité technique du Centre de gestion de Saône-et-Loire, le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux d'avancement comme suit :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer le taux de promotion applicable au sein de la collectivité à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur comme suit pour l'année 2017 :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
Filière technique		
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25 %
Filière culturelle		
Adjoint du patrimoine ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	0
Filière sociale		
ASEM principal 2 ^{ème} classe	ASEM principal 1 ^{ère} classe	0
Filière administrative		
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	0
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	0

Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité pour prendre en compte les avancements de grades prévus pour l'année 2017,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Emploi ancien	Emploi nouveau	Date d'effet
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/03/2017

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Marchés publics de travaux de voirie - Avenants n°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les marchés de travaux de voirie ont été attribués en 2016 :

- Pour le lot 1 « voirie et réseaux divers », à l'entreprise THIVENT - LA CHAPELLE SOUS DUN.
- Pour le lot 2 « signalisation horizontale et verticale », à l'entreprise 2A SIGNALISATION - CHARNAY LES MACON

Ces marchés étaient conclus pour une période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, reconductibles, chaque année, pour une durée maximale de 4 ans.

Entendu cet exposé,

Vu le code des marchés publics,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- confirme la reconduction du marché - lot 1 « voirie et réseaux divers », signé avec l'entreprise THIVENT - LA CHAPELLE SOUS DUN, pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

- confirme la reconduction du marché - lot 2 « signalisation horizontale et verticale », signé avec l'entreprise 2A SIGNALISATION - LE CREUSOT, pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants avec les entreprises sus-mentionnées, ces avenant portant également sur la révision des prix du marché, comme prévu dans le CCA

Budget 2017 - Attribution des subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer aux associations et organismes ci-dessous les subventions suivantes, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf pour les subventions mentionnées ci-après :

- Chantemerle : abstention de Mme Sylvie DELANGLE
- Le temps d'une pause : abstention de M. Guy PREVOST
- Association clayettoise de lutte : abstention de Mme Valérie MICHEL
- La Boule Clayettois : abstention de M. André COLLANGES

DOMAINE	ASSOCIATION	DECISION CM
Culture	Amicale des Ecoles Publiques	500 €
Culture	ASEH par l'arthérapie moderne	200 €
Culture	Association St Rock - Concert juillet	5 000 €
Culture	Association St Rock - Fête musique	6 000 €
Culture	Chantemerle	1 500 €
Culture	Chant'en Chœur	800 €
Culture	Comité de jumelage	2 500 €
Culture	Culture et loisirs MIJOUX	1 500 €
Culture	Festival des mômes	300 €
Culture	Fête patronale de la Saint-Roch	4 000 €
Culture	La Clette Loisirs- section chorale	800 €
Culture	Le temps d'une pause	1 000 €
Culture	UCIA	1 500 €
TOTAL CULTURE		25 600 €

Divers	Comité des œuvres sociales du personnel communal	3 728 €
Divers	Prévention routière	150 €
TOTAL DIVERS		3 878 €

Social	Amicale des anciens de La Clayette	200 €
Social	Animation de l'Hôpital	350 €
Social	ASSAD	1 000 €
Social	Association des Conjointes survivants	100 €
Social	FNATH	100 €
Social	Secours catholique	600 €
TOTAL SOCIAL		2 350 €

DOMAINE	ASSOCIATION	DECISION CM
Sport	ASA Dunoise	750 €
Sport	Association Clayettoise Lutte (ACL)	1 600 €
Sport	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers	400 €
Sport	Concours Hippique	700 €
Sport	La Clette loisirs - Gym step	1 000 €
Sport	La Boule Clayettoise	400 €
Sport	Les Pêcheurs du Sornin	100 €
Sport	Pétanque	300 €
Sport	SRC Basket	1 800 €
Sport	SRC Foot	1 800 €
Sport	Tennis Club	500 €
Sport	ULM Club	300 €
Sport	Union Cycliste UCC	1 000 €
TOTAL SPORT		10 650 €
TOTAL		42 478 €

Sécurisation des abords du Grand Etang

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un diagnostic a été réalisé pour la sécurisation des abords du Grand Etang et que plusieurs scénarii ont été élaborés.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir les propositions suivantes :

- Reprise des garde-corps et des portillons
- Dépose soignée des pierres de couronnement et reconstruction
- Traitement localisé des voiles
- Ecran anti-racine

Pour un coût estimatif HT de 700 000 € HT, auquel il convient d'ajouter 50 000 € pour les frais d'études et de maîtrise d'œuvre, soit un total de 750 000 € HT.

Ce projet serait susceptible d'être financé comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| - Dotation d'équipement des territoires ruraux | 360 000 € |
| - Réserve parlementaire | 1 000 € |
| - Autofinancement | 387 702 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet tel que présenté ci-dessus.
- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- Rappelle que Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil municipal, en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT, pour solliciter toute les subventions susceptibles d'être attribuées à ce projet.

La question est posée de la participation éventuelle des propriétaires du château pour la réfection de la rambarde.

Est également abordée la question du stationnement sur la Promenade, peut-être à réfléchir.

Questions diverses

Pierre BODET-DESBOT

- Fait le point sur la Traversée, qui a eu lieu en Pays Clayettois du 7 au 11 février, et qui s'est terminée par un spectacle à LA CLAYETTE le samedi soir, avec plus de 160 personnes.

Daniel LAROCHE

- Informe que le rapport d'activité du SYDESL a été transmis et est disponible en Mairie.
- Rappelle les dates des élections présidentielles les 23 avril et 7 mai et législatives les 11 et 18 juin, et l'obligation faite aux conseillers municipaux de participer à la tenue des bureaux.
- Fait le point sur les dernières réunions de la Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais et du PETR du Pays Charolais Brionnais
- Informe d'un don de l'association dissoute la Cabriole de 3 000 € au CCAS ; des remerciements ont été adressés à Madame NADEL.

Marion GODARD-PERRIN

- Fait part d'une demande d'arrêt-minute devant la boulangerie Baron : à étudier en commission.
- Demande s'il est possible d'installer des cendriers dans les rues.

Guy PREVOST

- Informe d'un problème sur un lampadaire rue de l'Hôpital.
- Signale de nouveau la gêne occasionnée par le distributeur de boissons devant la maison de la presse
- Demande la possibilité d'installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques : prévu dans le projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TECPV) porté par la Communauté de communes.

Véronique CHALTON

- Signale un problème d'humidité dans un logement communal 8 rue de la Gare.
- Déploie l'horaire de la commission « marchés », un mardi à 14h : réunion fixée pour que les forains puissent être présents.

Valérie MICHEL

- Demande s'il est possible de prévoir un deuxième emplacement « taxi » devant l'école Lamartine.

Liliane DUCOURET

- A été contactée par un historien pour un hommage à Jean-Claude de LA METHERIE, savant né à LA CLAYETTE et mort en 1817 : une page lui sera consacrée dans le prochain bulletin.

Sylvie DELANGLE

- Suggère l'idée d'un parcours historique à LA CLAYETTE, avec la mise en place de panneaux d'informations.

Grégory VAIZAND

- Souligne que les tampons ont été refaits rue de la Promenade.

Séance levée à 22h05

Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 23 mars à 20h.